

COMMISSION FUTSAL

**La Commission se réunit
tous les Jeudis de 14H30 à 16H30**

**Réunion du Jeudi 26 Septembre 2019
P.V. n° 3**

Président : M. Patrick FAUTRAD

Secrétaire : M. Jean-Charles PRUVOST

Présent : M. Christophe ESCUDERO

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- *Traitement du courrier*

- *Traitement des feuilles de match*

- *Information concernant le Plateau Futsal Animation*

CORRESPONDANCE

- **ISSOLE FUTSAL** : concernant le championnat de Ligue. Noté.

PLATEAU FUTSAL ANIMATION

DATE : Dimanche 06 Octobre 2019

LIEU : Gymnase du GOLF HOTEL à Hyères

CONTACT : Franck LE CAER 06 83 19 48 01

Sont Convoqués à 8h30, début des rencontres à 9h00.

- 6 équipes U8/U9

- 6 équipes U12/U13

Sont Convoqués à 13h30, début des rencontres à 14h00.

- 6 équipes U10/U11

- 6 équipes U16

Les licences sont obligatoires. Se présenter à la table de marque dès votre arrivée.

Pas de bijoux, protèges tibias obligatoires. Respect du matériel et de l'arbitre.

Pour une confirmation de votre participation, envoyer un mail à secretariat@var.fff.fr

PROCHAIN PLATEAU

DATE : Dimanche 13 Octobre 2019

LIEU : Gymnase du Port Marchand

CONTACT : Franck 06 83 19 48 01

Sont Convoqués à 8h30, début des rencontres à 9h00.

- 6 équipes U10/U11

- 6 équipes U8/U9

Sont Convoqués à 13h30, début des rencontres à 14h00.

- 6 équipes U16. Championnat

Les licences sont obligatoires. Se présenter à la table de marque dès votre arrivée.

Pas de bijoux, protèges tibias obligatoires. Respect du matériel et de l'arbitre.

Pour une confirmation de votre participation, envoyer un mail à secretariat@var.fff.fr

IMPORTANT

Les prochaines dates sont le 17 novembre 2019 et le 24 novembre 2019. Nous vous demandons de bien vouloir vous rapprocher de M. LECAER Franck afin de vous coordonner sur la réservation d'un Gymnase.

Vous organiserez la catégorie de votre choix. Vous recevrez également 2 matchs de championnat U16.

Les dernières dates sont le 07 et 08 Décembre 2019. Pour les U8/U9 et U10/U11 se sera l'arbre de Noël. Lieu à définir.

INFORMATION

Retrouvez le Planning saison 2019/2020 et la feuille de convocation pour les rencontres à domicile sur le site du District du Var, onglet PRATIQUES > FUTSAL > DOCUMENTS UTILES – CHAMPIONNAT FUTSAL

>>> <https://var.fff.fr/documents-utiles/>

*Prochaine réunion
Jeudi 3 Octobre 2019*

Le Président : Patrick FAUTRAD
Le Secrétaire : Jean Charles PRUVOST